

CAMPAGNE DE LUTTE BIOLOGIQUE CONTRE LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU CHÊNE - 2024

Bulletin d'inscription individuelle

- La chenille processionnaire du chêne est un organisme nuisible à l'origine de deux types de nuisances :
 - **Urtication**

Les poils urticants libérés par les chenilles peuvent provoquer des allergies, des démangeaisons, des œdèmes chez l'homme. Le risque d'urtication est aussi important pour les animaux domestiques (chiens et chats).

Défoliation des chênes

Elle peut être partielle ou totale ce qui contribue à les affaiblir.

- La FDGDON Morbihan (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles), organise **au printemps 2024** une lutte biologique contre cette chenille, par pulvérisation à partir du sol d'une solution de bacille de Thuringe avec un microtracteur et un canon nébulisateur. Cette solution est sans danger pour l'homme, les animaux et l'environnement.

Le produit utilisé :

FORAY 48 B (N°AMM : 8900137) (Produit phytopharmaceutique de Biocontrôle)

Ce traitement biologique peut avoir une efficacité de 70 à 100 % de mortalité de chenilles selon l'ampleur de l'attaque, la facilité d'accès aux chênes et les conditions climatiques.

- Les interventions seront réalisées par un prestataire (FARAGO Bretagne) mandaté par la FDGDON Morbihan.
- Sur les lieux publics, une information des zones de traitement par voie d'affichage devra être mis en place par les agents communaux avant intervention.
- Le délai de rentrée conseillé (période interdite après traitement) est de 6 heures pour les hommes et les animaux domestiques.

**Les inscriptions sont à déposer en Mairie pour le 30 mars 2024 ou à retourner
directement à la FDGDON MORBIHAN pour le 3 avril 2024 au plus tard**

▪ **TARIFS 2024**

Nombre d'arbres à traiter (sur une même zone)	Coût du traitement (TTC)
1 à 3 chênes	109 €
4 à 6 chênes	120 €
7 à 10 chênes	137 €
11 à 15 chênes	172 €
16 à 20 chênes	199 €
21 à 30 chênes	232 €
31 à 40 chênes	261 €
41 à 50 chênes	285 €

NB :

- Au-delà de 50 arbres
- Pour les espaces verts communaux
- En cas de plusieurs emplacements à traiter

➤ Nous consulter pour devis.

Bulletin d'inscription individuelle CHÊNE - 2024

▪ La présente demande d'intervention pour traitement est à remplir complètement et **sera à retourner à la FDGDON pour le 2 avril 2024** au plus tard, **accompagnée du chèque de règlement à l'ordre du prestataire : FARAGO Bretagne**. Ce chèque sera encaissé après les travaux.

- Cette inscription pourra être annulée en cas de :
 - Difficulté d'accès à la propriété ou aux arbres pouvant empêcher le traitement ou compromettre son efficacité. (**Hauteur MAXIMUM des chênes : 20 mètres**)
 - Renseignement(s) inexact(s) (nombre de chênes...)
 - Météorologie défavorable, ...
 - Absence du client ou de son représentant malgré la prise de rendez-vous
 - Non affichage des zones de traitements par la Mairie sur les lieux fréquentés par le public.
- Le prestataire avertira, par téléphone, chaque personne inscrite, de la date prévue pour le traitement (en général 2 jours à l'avance) (NB : la météo peut modifier très sensiblement les prévisions de travaux).
- Pour une meilleure réalisation de l'intervention, il est indispensable de faciliter l'accès à votre propriété, éventuellement de prévenir vos voisins.
- Une facture sera émise après les travaux.

NOM ET PRENOM + ADRESSE RESIDENCE PRINCIPALE		
NOM : _____ Prénom : _____		
N° : _____ Rue : _____		
Code Postal : _____ VILLE : _____		
Téléphone : _____		
Adresse précise du lieu de traitement		
N° : _____ Rue : _____		
Code postal : _____ Commune : _____		
Nombre Exact de chênes : _____		
Précision sur l'emplacement des chênes : _____		
Téléphone de la personne à contacter : _____ Portable : _____		
Accès à la propriété		
<input type="checkbox"/> Accès libre pour un véhicule jusqu'aux arbres (largeur nécessaire : 1,50 m), portail non fermé à clé...		
<input type="checkbox"/> Accès impossible sans clé. Dans ce cas, laisser la clé à la Mairie ou à un tiers avant les traitements.		
Je reconnais avoir pris connaissance de toutes les informations portées au recto de ce bulletin d'inscription. Je joins un chèque correspondant à l'ordre du prestataire : FARAGO Bretagne.		
Date : _____	SIGNATURE du client : _____	SIGNATURE de la FDGDON : _____



NB : Pour la chenille du pin, il est inutile de s'inscrire maintenant, cela se fera durant l'été !